



*Plan d'action 2012  
de la Ville de Rimouski  
favorisant l'intégration  
des personnes vivant un  
handicap*

---

*NOVEMBRE 2012*

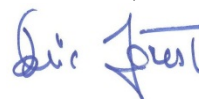
## *Préambule*

La Ville de Rimouski a récolté différents honneurs au cours de la dernière année, dont l'enviable titre de « *ville du bonheur* » au Québec! Les valeurs qui animent les élus et les citoyens de notre ville font de Rimouski, un endroit où il fait bon vivre et où il est possible de s'épanouir et se réaliser pleinement. La Ville de Rimouski se veut inclusive et encourage la participation de tous ses citoyens et citoyennes. La solidarité est également une de nos valeurs importantes.

Un travail de sensibilisation aux besoins des personnes ayant des incapacités a permis aux différents intervenants municipaux de développer une préoccupation commune quant à l'accessibilité de tous les services offerts aux rimouskois. Au cours des dernières années, la Ville de Rimouski a réalisé plusieurs interventions, dans les différentes sphères d'activités qui lui sont dévolues, afin de favoriser l'intégration des personnes vivant un handicap et de leur offrir une excellente qualité de service. Ces réalisations ont été rendues possibles grâce au soutien et aux conseils du Comité consultatif pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'action favorisant l'intégration des personnes vivant un handicap. Je remercie chaleureusement les personnes qui forment ce comité pour leur dévouement et leur expertise. Grâce à leur implication, la Ville de Rimouski a, au fil des ans, bonifié ses infrastructures et services pour les rendre plus accessibles. Je remercie également les personnes handicapées et leurs proches qui participent à l'amélioration de la qualité de vie de toute la population rimouskoise.

Pour continuer d'être une ville inclusive, soucieuse du mieux-être de l'ensemble de sa collectivité, Rimouski a besoin de l'apport de tous ses citoyens. Je vous convie donc à collaborer activement à l'atteinte des objectifs visés et à la mise en œuvre des mesures identifiées dans notre Plan d'action favorisant l'intégration des personnes vivant un handicap.

Le maire,



Éric Forest

## *Table des matières*

|   |    |
|---|----|
| Introduction .....  | 3  |
| Identification des mesures prises par la Ville de Rimouski en 2011 afin de favoriser l'intégration des personnes vivant un handicap.....                | 4  |
| Identification des obstacles à l'intégration des personnes vivant un handicap et des mesures envisagées dans le but d'éliminer ces mêmes obstacles..... | 11 |
| Conclusion .....  | 27 |

### **Annexes**

|            |   |
|------------|---|
| Annexe A – | Plan des travaux réalisés à la piscine Saint-Germain  |
| Annexe B – | Plan du nouveau centre communautaire Saint-Pie-X  |
| Annexe C – | Coordonnées de la coordonnatrice de services aux personnes vivant un handicap   |
| Annexe D - | Comité consultatif pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'action de la Ville de Rimouski favorisant l'intégration des personnes vivant un handicap |

## *Introduction*

Ce plan trace un bilan des actions entreprises en 2011 et présente les actions qui seront prises en 2012 et dans le futur, pour éliminer d'autres obstacles entravant l'intégration pleine et entière des personnes en situation de handicap dans toutes les sphères d'activités de la vie en communauté.

Les réalisations de la Ville en matière d'accessibilité sont le fruit d'une étroite collaboration entre les membres du comité consultatif, les représentants de la Ville et les citoyennes et citoyens ayant ou non des incapacités. Toutes ces personnes sont soucieuses de l'importance à accorder à l'accessibilité pour la qualité de vie de toute la collectivité. L'élimination des obstacles à l'intégration est essentiellement un travail de concertation et d'équipe. Nous remercions toutes les personnes qui, de près ou de loin, contribuent à la mise en place de mesures favorisant l'accès à tous nos services et infrastructures.



*Identification des mesures prises  
par la Ville de Rimouski en 2011  
afin de favoriser l'intégration des  
personnes vivant un handicap*

## *Identification, par secteur d'activité, des mesures prises par la Ville de Rimouski en 2011*

### *Mesures prises en 2011*

#### *Secteur d'activité : 1) L'accessibilité des lieux et des édifices publics*

##### **1.1 Fiches techniques**

- La mise à jour des fiches techniques s'est poursuivie.

##### **1.2 Bateaux pavés**

- Une revue de plusieurs bateaux pavés existants a été faite et nous avons procédé à la réfection d'une trentaine d'entre eux.
- Tous les nouveaux trottoirs sont aménagés avec des bateaux pavés.

##### **1.3 Centre communautaire Pointe-au-Père - Pavillon multifonctionnel**

- Un système d'éclairage plus performant a été installé au niveau de la rampe d'accès située à l'arrière du bâtiment.
- L'accès à la porte d'entrée principale a été amélioré afin de faciliter la circulation des personnes se déplaçant en fauteuil roulant.
- Les tuyaux sous les lavabos, de toutes les salles de toilettes, ont été isolés pour la sécurité des personnes se déplaçant en fauteuil roulant.

##### **1.4 Centre communautaire Sainte-Blandine - Pavillon de la jeunesse**

- Un ouvre-porte automatique a été installé à la porte extérieure de l'entrée principale.

##### **1.5 Centre communautaire Saint-Robert - Pavillon Alphonse-Francoeur**

- Une signalisation appropriée a été installée pour identifier la toilette adaptée.

##### **1.6 Pavillon multifonctionnel du Bic**

- Les miroirs des salles de toilettes ont été réinstallés pour permettre leur accessibilité.

##### **1.7 Complexe sportif Guillaume-Leblanc**

- Le seuil d'entrée des portes des salles de toilettes a été réduit.
- Les tuyaux sous les lavabos ont été isolés.
- Des miroirs adaptés ainsi que des distributeurs de savon et distributeurs de papier automatiques ont été installés dans les salles de toilettes.
- Le sens de l'ouverture de la cabine adaptée pour hommes a été changé afin que son ouverture soit vers l'extérieur.
- Un pictogramme a été installé sur les portes de toilettes.
- Une toilette chimique adaptée a été installée. Elle se trouve près d'un terrain de balle l'été et à la fin de la saison, elle est déplacée à proximité du terrain synthétique où se poursuivent des activités automnales.

## *Identification, par secteur d'activité, des mesures prises par la Ville de Rimouski en 2011*

### *Mesures prises en 2011*

#### *Secteur d'activité : 1) L'accessibilité des lieux et des édifices publics (suite)*

##### **1.8 Parc Beauséjour**

- Le téléphone public a été rendu accessible aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant.

#### *Secteur d'activité : 2) L'habitation*

2.1 Les liens avec l'Office municipal d'habitation de la Ville de Rimouski ont été maintenus.

2.2 La phase II du projet de La Roseraie a été construite. Ce projet compte 70 logements dont 10 sont entièrement adaptés. En sus, plusieurs logements répondent aux besoins des personnes de 75 ans et plus ou en perte d'autonomie.

2.3 La contribution de la Ville de Rimouski dans ce projet de la phase II de La Roseraie consiste en un crédit de taxes foncières pour une période de 5 ans, un terrain et une somme de 490 058 \$ du Fonds d'habitation sociale.

#### *Secteur d'activité : 3) La sécurité en milieu résidentiel*

3.1 Le Programme Vigilance-Aîné(e) s'est poursuivi. Le programme a permis de rejoindre, sur une base régulière, environ 80 personnes par jour.

3.2 Le Service de sécurité incendie, responsable du programme, est intervenu à six occasions en se rendant chez des bénéficiaires du service. Ces déplacements ne furent pas l'occasion de sauvetage.

3.3 Le dépliant informatif a été mis à jour et nous avons procédé à une nouvelle édition.

3.4 Lors de leur passage dans les résidences pour personnes retraitées, les préventionnistes distribuent le dépliant sur le Programme Vigilance-Aîné(e).

## *Identification, par secteur d'activité, des mesures prises par la Ville de Rimouski en 2011*

### *Mesures prises en 2011*

#### *Secteur d'activité : 4) Le transport*

- 4.1 Le mandataire de la Ville de Rimouski, pour la desserte du transport adapté, est La Société des transports de Rimouski (La Société). Cette dernière a admis 106 nouvelles personnes au service de transport adapté en 2011 (une augmentation de 58 % par rapport à l'année précédente), dont 104 pour le territoire de la ville de Rimouski et 2 pour le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.
- 4.2 Pour le territoire de la ville de Rimouski, La Société comptait un total de 766 usagers inscrits au service. Un total de 83 689 déplacements ont été effectués en 2011 (une augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente) par 401 usagers différents (moyenne de 208 déplacements par usager actif).
- 4.3 La Société a offert des services d'admission et de réservation pour la MRC de Rimouski-Neigette.
- 4.4 À chaque fois que La Société offre des journées gratuites en transport en commun régulier, ces promotions s'appliquent également au transport adapté.
- 4.5 La Société utilise des polices facilement lisibles ainsi que des gros caractères quand le contexte le permet. Les dépliants informatifs sont imprimés sur du papier opaque ne permettant pas de voir l'écriture sur la page suivante. Le papier est mat et sans reflet.
- 4.6 La Société porte une attention particulière au contraste de couleurs tant pour ses publications que pour l'affichage extérieur comme les panneaux d'arrêt des services Citébus et Taxibus.
- 4.7 Le site Internet de la Ville qui héberge La Société est disponible avec l'option d'ajustement de la taille de caractères. Une carte interactive des circuits est également disponible.
- 4.8 Lors de la mise en place des nouveaux services par autobus, des caractéristiques spécifiques ont été demandées au cahier des charges afin de favoriser l'accès aux minibus urbains.
- 4.9 Une présentation sur les nouveaux services par autobus avec essai gratuit et accompagné a été réalisée auprès d'un groupe de personnes ayant des incapacités visuelles. Plusieurs présentations du même type ont été faites dans des résidences pour personnes retraitées et comprennent une présentation des services adaptés.
- 4.10 La Ville de Rimouski s'est engagée dans la démarche d'élaboration d'un Plan de développement visant l'accès des personnes handicapées au transport collectif. Elle a procédé à la nomination d'un groupe de travail représentatif du milieu, encadré par la coordonnatrice responsable du présent plan et d'un conseiller en transport.



## *Identification, par secteur d'activité, des mesures prises par la Ville de Rimouski en 2011*

### *Mesures prises en 2011*

#### *Secteur d'activité : 5) La signalisation et le stationnement*

- 5.1 Des travaux d'élargage ont été réalisés sur la rue Saint-Jean-Baptiste Est.
- 5.2 Nous avons procédé à une quinzaine d'interventions au niveau des stationnements réservés à l'usage exclusif des personnes à mobilité réduite.
- 5.3 Désormais, toutes les cases de stationnement de la ville, réservées à l'usage des personnes à mobilité réduite, sont gratuites. Les parcomètres ont été retirés de ces cases.

#### *Secteur d'activité : 6) L'emploi*

- 6.1 Nous n'avons pas reçu la rétroaction de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sur le programme d'accès à l'égalité.
- 6.2 Sauf exception, tous les postes qui se sont ouverts à la Ville de Rimouski étaient disponibles aux personnes vivant un handicap.

#### *Secteur d'activité : 7) Les loisirs, la culture et le tourisme*

- 7.1 La Ville de Rimouski a supervisé et encadré un responsable des moniteurs spécialisés ainsi que 23 moniteurs spécialisés qui ont œuvré dans les camps de jour.
- 7.2 Un coordonnateur des moniteurs spécialisés a été embauché pour élaborer des plans d'interventions et intervenir sur place.
- 7.3 En collaboration avec le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et le Centre de réadaptation L'InterAction, les moniteurs spécialisés ont reçu une formation afin d'assurer la qualité de leur intervention auprès de notre jeune clientèle.
- 7.4 La responsable et la coordonnatrice des ressources spécialisées ont fait une tournée de sensibilisation des jeunes dans les camps de jour.

## *Identification, par secteur d'activité, des mesures prises par la Ville de Rimouski en 2011*

### *Mesures prises en 2011*

#### *Secteur d'activité : 7) Les loisirs, la culture et le tourisme (suite)*

- 7.5 Une formation particulière en maqui-ô-thérapie a été dispensée à tous les moniteurs. Cette formation est particulièrement importante auprès des jeunes qui ont un trouble envahissant du développement.
- 7.6 Tous les moniteurs doivent posséder une formation en secourisme et premiers soins.
- 7.7 Une trentaine de jeunes ayant des besoins particuliers ont bénéficié des services de moniteurs spécialisés et de l'accompagnement.
- 7.8 Nous avons acquis du nouveau matériel didactique permettant de stimuler la participation des jeunes en situation de handicap et de développer leur potentiel.
- 7.9 Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, en collaboration avec la corporation de loisirs de Sainte-Agnès Nord, a prêté, sans frais, un local pour le programme « *Répit-ado-loisirs* ».
- 7.10 Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, en collaboration avec la corporation de loisirs de Sainte-Agnès Nord, a également prêté, sans frais, une salle communautaire équipée d'une cuisine pour le développement de l'autonomie de jeunes présentant une déficience intellectuelle.
- 7.11 Nous avons fait l'acquisition et installé un siège de balançoire pour quadraplégique au pavillon multifonctionnel de Pointe-au-Père.
- 7.12 Nous avons fait l'acquisition d'une luge récréative quatre saisons équipée de patins, skis de fond et planche à roulettes.

#### *Secteur d'activité : 8) Le soutien aux organismes communautaires*

- 8.1 La Ville de Rimouski a octroyé un montant de 290 961 \$ à La Société des transports de Rimouski pour la desserte en transport adapté.
- 8.2 La Ville de Rimouski a accordé une subvention de 2 500 \$ à la Ressource d'aide aux personnes handicapées du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dans le cadre du téléthon de la Ressource qui s'est tenu le 30 janvier 2011.
- 8.3 Le maire de la Ville de Rimouski a proclamé la « *Semaine de la santé mentale* » du 2 au 8 mai 2011 dans la Ville de Rimouski.

## *Identification, par secteur d'activité, des mesures prises par la Ville de Rimouski en 2011*


### *Mesures prises en 2011*

#### *Secteur d'activité : 9) Les communications*

- 9.1 Nous avons expédié une lettre à une quarantaine d'organismes en lien avec les mesures préconisées au Plan d'action favorisant l'intégration des personnes vivant un handicap pour leur annoncer la publication dudit plan.
- 9.2 Nous avons transmis le plan en format papier à toute personne qui en faisait la demande.
- 9.3 Le plan d'action 2010-2011 était disponible sur le site Internet de la Ville.
- 9.4 La Ville de Rimouski a émis un communiqué pour faire connaître le nouveau plan.
- 9.5 La coordonnatrice de services aux personnes vivant un handicap a reçu les demandes des citoyens et citoyennes et en a tenu un registre. Toutes les personnes qui formulent une demande ou un commentaire reçoivent une réponse. Généralement, cette réponse se fait par écrit.
- 9.6 Le détenteur du contrat de ramassage des ordures ménagères et de la récupération est sensibilisé à ne pas obstruer les trottoirs quand les bacs sont remis en place.
- 9.7 La Ville de Rimouski a produit et diffusé un message télévisuel sensibilisant la population à ne pas obstruer les trottoirs avec les bacs de récupération ou d'ordures dans lequel figurait une personne se déplaçant en fauteuil.

#### *Secteur d'activité : 10) L'administration municipale*

- 10.1 La Ville de Rimouski a poursuivi son implication au sein du programme Municipalité amie des aînés (MADA) du ministère de la Famille et des Aînés du Québec.
- 10.2 La coordonnatrice de services aux personnes vivant un handicap a poursuivi son mandat.
- 10.3 Le Comité consultatif pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'action favorisant l'intégration des personnes vivant un handicap a poursuivi sa mission.



## *Identification des obstacles à l'intégration des personnes vivant un handicap et des mesures envisagées dans le but d'éliminer ces mêmes obstacles*

L'identification des obstacles à l'intégration des personnes handicapées et des mesures proposées pour les éliminer sont présentées sous forme de tableau. Les obstacles à l'intégration et les mesures proposées sont présentés selon les mêmes secteurs d'activités que pour les interventions déjà réalisées. Pour chacune des mesures envisagées, nous avons identifié un échéancier qui se veut le plus réaliste possible. Selon la nature de l'action envisagée, l'échéancier précisé est, soit une année de réalisation, soit une période de temps plus ou moins longue.

**Identification, par secteur d'activité, des obstacles à l'intégration des personnes vivant un handicap et des mesures envisagées dans le but d'éliminer ces mêmes obstacles**

| <i>Obstacles à l'intégration</i>   | <i>Mesures envisagées</i>  | <i>Échéancier</i> |
|--|--|-------------------|
| <b>Secteur d'activité : 1) L'accessibilité des lieux et édifices publics</b>   |  |                   |
| 1.1 Éléments physiques qui pourraient constituer un obstacle et suivi des travaux.   | 1.1.1 S'assurer que les fiches techniques soient mises à jour lors de toute modification apportée à un bâtiment.   | Continu           |
|  | 1.1.2 Demander la collaboration des employés qui visitent les bâtiments pour qu'ils nous fassent part de tout nouvel obstacle constaté.  | Continu           |
|  | 1.1.3 Identifier certains obstacles au niveau des rues et des trottoirs de la ville.   | Continu           |
|  | 1.1.4 Embaucher un étudiant en architecture pour procéder à la révision, la mise à jour et la simplification des fiches techniques et procéder à la confection des fiches non existantes afin de couvrir tous les bâtiments de la Ville. | 2012              |
| 1.2 Trottoirs non adaptés ou mal adaptés.  | 1.2.1 Aménager des bateaux pavés sur l'ensemble des nouveaux trottoirs.  | Continu           |
|  | 1.2.2 Procéder à la réfection ou à l'aménagement de bateaux pavés sur au moins dix trottoirs existants.  | 2012              |
| <b>1.3 Centre communautaire Pointe-au-Père – Pavillon multifonctionnel</b>   |  |                   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Absence d'isolation sur les tuyaux de la salle de toilettes des dames au niveau 2.</li> </ul> | 1.3.1 Isoler les tuyaux.   | 2012              |

**Identification, par secteur d'activité, des obstacles à l'intégration des personnes vivant un handicap et des mesures envisagées dans le but d'éliminer ces mêmes obstacles**

| <i>Obstacles à l'intégration</i>   | <i>Mesures envisagées</i>   | <i>Échéancier</i> |
|--|---|-------------------|
| <b>Secteur d'activité : 1) L'accessibilité des lieux et des édifices publics (suite)</b>   |   |                   |
| <b>1.4 Centre communautaire Sainte-Blandine – Pavillon de la jeunesse</b>  |   |                   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Le seuil de la porte d'entrée principale est à une hauteur de 110 mm.</li> </ul>  | 1.4.1 Abaisser le seuil de la porte principale pour éliminer la butée créée par le dénivelé entre le sol et le seuil.                                     | 2012              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Les portes des salles de toilettes offrent une trop grande résistance.</li> </ul>   | 1.4.2 Ajuster la force requise pour ouvrir les portes des salles de toilettes.  | 2012              |
| <b>1.5 Centre communautaire Saint-Robert – Pavillon Alphonse-Francoeur</b>   |   |                   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Il y a une dénivellation de 35 mm qui crée une butée entre l'asphalte et le trottoir de l'entrée à côté de la case de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite.</li> </ul> | 1.5.1 Réduire la dénivellation entre l'asphalte et l'entrée à côté de la case de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite.                 | 2012              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Le téléphone situé dans le vestibule est trop haut pour qu'une personne se déplaçant en fauteuil puisse y accéder.</li> </ul>   | 1.5.2 Abaisser le téléphone situé dans le vestibule et le rendre accessible.  | 2012              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>La base de béton sous la table de pique-nique adaptée ne couvre pas l'espace de circulation autour de celle-ci.</li> </ul>  | 1.5.3 Aménager l'espace, sous et autour de la table de pique-nique adaptée, pour faciliter la circulation des personnes se déplaçant en fauteuil roulant. | 2012              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de siège de balançoire adapté.</li> </ul>   | 1.5.4 Installer un siège de balançoire adapté.  | 2012              |
| <b>1.6 Centre communautaire Sainte-Odile</b>   |   |                   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Le téléphone est trop haut pour qu'une personne se déplaçant en fauteuil puisse y accéder.</li> </ul>   | 1.6.1 Abaisser le téléphone pour le rendre accessible.  | 2012              |
| <b>1.7 Théâtre du Bic</b>  |   |                   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Manque d'éclairage au-dessus de la cabine de toilette adaptée dans la salle de toilettes des femmes au niveau 1.</li> </ul>   | 1.7.1 Ajouter de l'éclairage au-dessus de la cabine de toilette adaptée dans la salle de toilettes des femmes au niveau 1.                                | 2012              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Le dispositif de serrure et la poignée de la cabine de toilette adaptée des hommes au niveau 1 sont difficiles à manipuler.</li> </ul>  | 1.7.2 Changer le dispositif de la serrure et de la poignée de la cabine de toilette adaptée de la salle de toilettes des hommes au niveau 1.              | 2012              |

**Identification, par secteur d'activité, des obstacles à l'intégration des personnes vivant un handicap et des mesures envisagées dans le but d'éliminer ces mêmes obstacles**

| <i>Obstacles à l'intégration</i>   | <i>Mesures envisagées</i>   | <i>Échéancier</i> |
|--|---|-------------------|
| <b>Secteur d'activité : 1) L'accessibilité des lieux et des édifices publics (suite)</b>   |   |                   |
| <b>1.7 Théâtre du Bic (suite)</b>  |   |                   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>La hauteur des miroirs dans la salle de toilettes des hommes au niveau 1 n'est pas bien ajustée pour les personnes se déplaçant en fauteuil.</li> </ul> | 1.7.3 Ajuster la hauteur des miroirs dans la salle de toilettes des hommes au niveau 1.                       | 2012              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de main courante au mur dans l'escalier intérieur.</li> </ul>   | 1.7.4 Ajouter une main courante au mur avec prolongement dans le haut et le bas de l'escalier 2.              | 2012              |
| <b>1.8 Pavillon multifonctionnel du Bic</b>  |   |                   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Il y a une dénivellation qui crée une butée au seuil de l'entrée 2.</li> </ul>  | 1.8.1 Corriger le seuil de la porte de l'entrée 2 afin qu'il ait une hauteur maximale de 13 mm.               | 2012              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Il manque une barre d'appui sur le côté de la toilette adaptée des hommes au niveau 1.</li> </ul>   | 1.8.2 Ajouter une barre d'appui sur le côté de la toilette des hommes au niveau 1.                            | 2012              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Il manque de l'éclairage au-dessus de la cabine de toilette adaptée des femmes au niveau 1.</li> </ul>  | 1.8.3 Ajouter de l'éclairage au-dessus de la cabine de toilette adaptée des femmes au niveau 1.               | 2012              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Il manque de l'éclairage au-dessus de la cabine de toilette adaptée des hommes au niveau 1.</li> </ul>  | 1.8.4 Ajouter de l'éclairage au-dessus de la cabine de toilette adaptée des hommes au niveau 1.               | 2012              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Le dispositif de serrure et la poignée de la cabine de toilette adaptée des hommes au niveau 1 sont difficiles à manipuler.</li> </ul>                  | 1.8.5 Changer le dispositif de serrure et la poignée de la cabine de toilette adaptée des hommes au niveau 1. | 2012              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Le dispositif de serrure et la poignée de la cabine de toilette adaptée des femmes au niveau 1 sont difficiles à manipuler.</li> </ul>                  | 1.8.6 Changer le dispositif de serrure et la poignée de la cabine de toilette adaptée des femmes au niveau 1. | 2012              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>La barre d'appui située sur le côté de la toilette adaptée des femmes au niveau 1 n'est pas installée conformément aux normes.</li> </ul>               | 1.8.7 Ajuster la barre d'appui située sur le côté de la toilette adaptée des femmes au niveau 1.              | 2012              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Il manque de l'éclairage au-dessus de la cabine de toilette adaptée des hommes au niveau 2.</li> </ul>  | 1.8.8 Ajouter de l'éclairage au-dessus de la cabine de toilette adaptée des hommes au niveau 2.               | 2012              |

**Identification, par secteur d'activité, des obstacles à l'intégration des personnes vivant un handicap et des mesures envisagées dans le but d'éliminer ces mêmes obstacles**

| <i>Obstacles à l'intégration</i>   | <i>Mesures envisagées</i>  | <i>Échéancier</i> |
|--|--|-------------------|
| <b>Secteur d'activité : 1) L'accessibilité des lieux et des édifices publics (suite)</b>   |  |                   |
| <b>1.8 Pavillon multifonctionnel du Bic (suite)</b>  |  |                   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Le dispositif de serrure et la poignée de la cabine de toilette adaptée des hommes au niveau 2 sont difficiles à manipuler.</li> </ul>    | 1.8.9 Changer le dispositif de serrure et la poignée de la cabine de toilette adaptée des hommes au niveau 2.  | 2012              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>La barre d'appui située sur le côté de la toilette adaptée des hommes au niveau 2 n'est pas installée conformément aux normes.</li> </ul> | 1.8.10 Ajuster la barre d'appui située sur le côté de la toilette adaptée des hommes au niveau 2.              | 2012              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Il manque de l'éclairage au-dessus de la cabine de toilette adaptée des femmes au niveau 2.</li> </ul>                                    | 1.8.11 Ajouter de l'éclairage au-dessus de la cabine de toilette adaptée des femmes au niveau 2.               | 2012              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Le dispositif de serrure et la poignée de la cabine de toilette adaptée des femmes au niveau 2 sont difficiles à manipuler.</li> </ul>    | 1.8.12 Changer le dispositif de serrure et la poignée de la cabine de toilette adaptée des femmes au niveau 2. | 2012              |
| <b>1.9 Piscine Saint-Germain</b>   |  |                   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>La rampe d'accès n'est pas conforme. Elle est trop étroite et trop abrupte.</li> </ul>  | 1.9.1 Refaire la rampe d'accès pour la rendre conforme.  | 2012              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>L'entrée principale du bâtiment ainsi que la sortie vers la piscine ne sont pas accessibles à une personne à mobilité réduite.</li> </ul> | 1.9.2 Ajouter une rampe d'accès pour franchir le seuil de l'entrée principale.                                 | 2012              |
|  | Munir l'entrée d'un ouvre-porte automatique.   | 2012              |
|  | Corriger le seuil de la sortie donnant accès à la piscine.   | 2012              |
|  | Installer une nouvelle porte de 915 mm avec cadre en acier pour la sortie donnant accès à la piscine.          | 2012              |
|  | Munir la sortie donnant accès à la piscine d'un ouvre-porte automatique.                                       | 2012              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Les aires de circulation à l'intérieur du bâtiment sont trop étroites pour permettre le passage d'un fauteuil roulant.</li> </ul>         | 1.9.3 Couper les murs de béton existants pour obtenir un corridor de 1 500 mm minimum.                         | 2012              |



**Identification, par secteur d'activité, des obstacles à l'intégration des personnes vivant un handicap et des mesures envisagées dans le but d'éliminer ces mêmes obstacles**

| <i>Obstacles à l'intégration</i>   | <i>Mesures envisagées</i>  | <i>Échéancier</i> |
|--|--|-------------------|
| <b>Secteur d'activité : 1) L'accessibilité des lieux et des édifices publics (suite)</b>   |  |                   |
| <b>1.9 Piscine Saint-Germain (suite)</b>   |  |                   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'y a aucun vestiaire, ni douche, ni toilette adaptés.</li> </ul>  | 1.9.4 Aménager un vestiaire adapté comprenant une douche et une toilette adaptées, un lit-douche, tous les accessoires tels que distributeur de savon automatisé ainsi que la quincaillerie appropriée pour rendre le vestiaire pratique et fonctionnel. | 2012              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'y a pas de lève-personne ou d'autre système de mise à l'eau des personnes à mobilité réduite.</li> </ul> | 1.9.5 Installer un lève-personne pour la mise à l'eau sécuritaire des personnes à mobilité réduite.  | 2012              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'y a pas de table de pique-nique adaptée.</li> </ul>  | 1.9.6 Installer une table de pique-nique adaptée aux abords de la piscine.   | 2012              |
| <b>1.10 Construction du nouveau centre communautaire Saint-Pie-X</b>   |  |                   |
|  | 1.10.1 Consulter le Comité consultatif pour le suivi et la mise en œuvre du plan d'action favorisant l'intégration des personnes vivant un handicap.   | 2012              |
|  | 1.10.2 Ternir compte de l'accessibilité à toutes les étapes du projet  | 2012              |

**Identification, par secteur d'activité, des obstacles à l'intégration des personnes vivant un handicap et des mesures envisagées dans le but d'éliminer ces mêmes obstacles**

| <i>Obstacles à l'intégration</i>   | <i>Mesures envisagées</i>   | <i>Échéancier</i> |
|--|---|-------------------|
| <b>Secteur d'activité : 2) L'habitation</b>                                |   |                   |
| 2.1 Besoin de logements adaptés sur le territoire de la ville de Rimouski. | 2.1.1 Poursuivre la collaboration avec l'Office municipal d'habitation de la Ville de Rimouski.   | Continu           |
|  | 2.1.2 Collaborer avec les organismes qui souhaitent améliorer l'offre en logements adaptés sur le territoire.   | Continu           |
|  | 2.1.3 Participer à la distribution du dépliant « L'accessibilité universelle c'est facilitant pour tous » produit par le Regroupement des organismes de personnes handicapées du Bas-du-Fleuve. | 2012              |

| <i>Obstacles à l'intégration</i>   | <i>Mesures envisagées</i>  | <i>Échéancier</i> |
|--|--|-------------------|
| <b>Secteur d'activité : 3) La sécurité en milieu résidentiel</b>               |  |                   |
| 3.1 Besoin d'accroître la sécurité des personnes vivant en milieu résidentiel. | 3.1.1 Poursuivre la promotion du Programme Vigilance-Aîné(e).  | Continu           |
|  | 3.1.2 Poursuivre la distribution du dépliant d'information sur le Programme Vigilance-Aîné(e).   | Continu           |
|  | 3.1.3 Lors de visites résidentielles du préventionniste du Service de sécurité incendie, donner de l'information et le dépliant sur le Programme Vigilance-Aîné(e) à l'occupant. | Continu           |
|  | 3.1.4 Continuer de promouvoir le Programme Vigilance-Aîné(e) dans le cadre de présentations de groupes offertes par le préventionniste.  | Continu           |

**Identification, par secteur d'activité, des obstacles à l'intégration des personnes vivant un handicap et des mesures envisagées dans le but d'éliminer ces mêmes obstacles**

| <i>Obstacles à l'intégration</i>  | <i>Mesures envisagées</i>   | <i>Échéancier</i> |
|---|---|-------------------|
| <b>Secteur d'activité : 4) Le transport</b>   |   |                   |
| 4.1 Besoin d'assurer aux personnes vivant un handicap un transport collectif adéquat. | 4.1.1 Renouveler le protocole d'entente avec La Société des transports de Rimouski pour la desserte en transport adapté.  | Continu           |
|   | 4.1.2 Continuer d'offrir des services pour assister la MRC de Rimouski-Neigette dans sa desserte en transport adapté.   | Continu           |
|   | 4.1.3 Sur approbation du ministre des Transports du Québec, procéder à la mise en œuvre du Plan de développement visant l'accès des personnes handicapées au transport collectif. | 2012 à 2016       |
|   | 4.1.4 Rechercher des moyens pour rendre le transport en commun régulier plus accessible.  | Continu           |
|   | 4.1.5 Répondre aux besoins des organismes et des individus en termes d'information sur les services de transport de personnes disponibles.  | Continu           |
|   |   |                   |

**Identification, par secteur d'activité, des obstacles à l'intégration des personnes vivant un handicap et des mesures envisagées dans le but d'éliminer ces mêmes obstacles**

| <i>Obstacles à l'intégration</i>                                    |   | <i>Mesures envisagées</i>   | <i>Échéancier</i> |
|---|---|---|-------------------|
| <b>Secteur d'activité : 5) La signalisation et le stationnement</b> |   |   |                   |
| 5.1   | Certains feux sonores sont mal ajustés.   | 5.1.1 Entretien, réparer et ajuster les feux existants.   | À déterminer      |
| 5.2   | Du côté ouest de l'intersection de l'avenue de la Cathédrale et du boulevard Arthur-Buies, les émetteurs ne sont pas situés vis-à-vis le passage pour piéton.             | 5.2.1 Agrandir le marquage du corridor, le passage vers l'ouest jusqu'à un mètre de la ligne d'arrêt.                           | 2012              |
| 5.3   | Du côté est de l'intersection de l'avenue de la Cathédrale et de la 6 <sup>e</sup> Rue, le dispositif sonore de localisation n'est pas situé au-dessus du bouton d'appel. | 5.3.1 Déplacer le dispositif sonore de localisation au-dessus du bouton d'appel et enlever le panneau de signalisation.         | 2012              |
| 5.4   | Du côté est de l'avenue de la Cathédrale et de la 2 <sup>e</sup> Rue, les émetteurs ne sont pas situés vis-à-vis le passage pour piéton.                                  | 5.4.1 Déplacer les émetteurs vis-à-vis le passage pour piéton à l'aide d'un bras attaché au fût.                                | 2012              |
| 5.5   | Du côté est de l'avenue de la Cathédrale et de la rue Saint-Jean-Baptiste, les émetteurs ne sont pas situés vis-à-vis le passage pour piéton.                             | 5.5.1 Déplacer les émetteurs vis-à-vis le passage pour piéton à l'aide d'un bras attaché au fût.                                | 2012              |
| 5.6   | Du côté est de l'avenue de la Cathédrale et de la rue de l'Évêché, les émetteurs ne sont pas situés vis-à-vis le passage pour piéton.                                     | 5.6.1 Déplacer les émetteurs vis-à-vis le passage pour piéton à l'aide d'un bras attaché au fût.                                | 2012              |
| 5.7   | Du côté nord-est de l'avenue de la Cathédrale et de la rue Saint-Jean-Baptiste, l'émetteur n'est pas situé vis-à-vis le passage pour piéton.                              | 5.7.1 Un bollard doit être enlevé et nous aurons à couper la bordure ainsi qu'à abaisser l'interbloc pour agrandir la descente. | 2012              |
| 5.8   | Du côté est de l'intersection de la rue Saint-Louis et de la rue Saint-Germain, les émetteurs ne sont pas situés vis-à-vis le passage pour piéton.                        | 5.8.1 Déplacer les émetteurs vis-à-vis le passage pour piéton à l'aide d'un bras attaché au fût.                                | 2012              |

**Identification, par secteur d'activité, des obstacles à l'intégration des personnes vivant un handicap et des mesures envisagées dans le but d'éliminer ces mêmes obstacles**

| <i>Obstacles à l'intégration</i>  |  | <i>Mesures envisagées</i>  | <i>Échéancier</i> |
|---|--|--|-------------------|
| <b>Secteur d'activité : 5) La signalisation et le stationnement (suite)</b> |  |  |                   |
| 5.9   | Les bandes contrastantes n'ont pas été installées sur les marches de la Promenade de la mer à l'intersection de l'avenue de la Cathédrale. | 5.9.1 Installer des bandes contrastantes sur les marches de la Promenade de la mer à l'intersection de l'avenue de la Cathédrale.  | 2012              |
| 5.10  | Avec le temps, le marquage des cases de stationnement s'estompe et la signalisation s'abîme.   | 5.10.1 La Ville de Rimouski a mis en place un échancier de rafraîchissement des cases de stationnement s'échelonnant sur deux ans. | Continu           |
| 5.11  | Nouveau centre communautaire Saint-Pie-X   | 5.11.1 Aménager deux cases de stationnement à l'usage exclusif des personnes à mobilité réduite.                                   | 2012              |

**Identification, par secteur d'activité, des obstacles à l'intégration des personnes vivant un handicap et des mesures envisagées dans le but d'éliminer ces mêmes obstacles**

| <i>Obstacles à l'intégration</i>   | <i>Mesures envisagées</i>  | <i>Échéancier</i> |
|--|--|-------------------|
| <b>Secteur d'activité : 6) L'emploi</b>  |  |                   |
| 6.1 En attente de la rétroaction de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sur le Programme d'accès à l'égalité que nous avons préparé et qui leur a été transmis. | 6.1.1 Bien que toujours en attente de l'approbation de son Programme d'accès à l'égalité en emploi pour la clientèle des personnes handicapées, la Ville de Rimouski débutera la réalisation de certaines activités prévues à son programme. | 2012              |
|  | 6.1.2 Faciliter l'intégration du personnel vivant un handicap présentement à notre service et ceux qui viendront éventuellement s'ajouter à nos effectifs.   | Continu           |
|  | 6.1.3 Sauf exception, tous les postes qui s'ouvrent à la Ville de Rimouski sont disponibles aux personnes vivant un handicap, sans discrimination.   | Continu           |
|  | 6.1.4 La Ville de Rimouski est disposée à vivre des expériences d'accompagnement si l'occasion se présente. Cette ouverture existe également dans le cadre de stages en milieu de travail ou de projets spéciaux.                            | Continu           |

**Identification, par secteur d'activité, des obstacles à l'intégration des personnes vivant un handicap et des mesures envisagées dans le but d'éliminer ces mêmes obstacles**

| <b>Obstacles à l'intégration</b>                                      |   | <b>Mesures envisagées</b>   | <b>Échéancier</b> |
|---|---|---|-------------------|
| <b>Secteur d'activité : 7) Les loisirs, la culture et le tourisme</b> |   |   |                   |
| 7.1   | Besoin de moniteurs de camps de jour spécialisés pour encadrer et stimuler les jeunes vivant un handicap.                                       | 7.1.1 Embaucher au moins une vingtaine de moniteurs spécialisés pour les camps de jour et leurs donner une formation ciblée avant qu'ils interviennent auprès de jeunes vivant un handicap.                           | 2012              |
| 7.2   | Besoin d'une personne pour encadrer, coordonner, superviser et informer les moniteurs spécialisés des camps de jour.                            | 7.2.1 Embaucher une personne responsable des moniteurs pour les camps de jour.  | 2012              |
| 7.3   | Besoin d'une personne pour préparer des plans d'intervention et intervenir sur place.   | 7.3.1 Embaucher un coordonnateur des moniteurs spécialisés pour les camps de jour.  | 2012              |
| 7.4   | Besoin de sensibiliser les jeunes qui fréquentent les camps de jour à l'acceptation des différences et à l'importance de l'intégration sociale. | 7.4.1 Visiter, avec la collaboration d'intervenants du milieu, tous les camps de jour afin de sensibiliser les jeunes qui les fréquentent à l'acceptation des différences et à l'importance de l'intégration sociale. | 2012              |
| 7.5   | Besoin de matériel et d'équipement spécialisés.   | 7.5.1 Ajouter du matériel didactique permettant de stimuler la participation des jeunes vivant un handicap et développer leur potentiel.  | 2012              |
| 7.6   | Besoin d'intégration des personnes vivant un handicap.  | 7.6.1 Installer une table de pique-nique adaptée au centre communautaire Terrasse Arthur-Buies, au centre communautaire Nazareth et au parc Beauséjour.   | 2012              |

**Identification, par secteur d'activité, des obstacles à l'intégration des personnes vivant un handicap et des mesures envisagées dans le but d'éliminer ces mêmes obstacles**

| Obstacles à l'intégration   | Mesures envisagées  | Échéancier |
|---|---|------------|
| <b>Secteur d'activité : 7) Les loisirs, la culture et le tourisme (suite)</b> |   |            |
|   | 7.6.2 Envisager l'achat de modèles adaptés de tables de pique-nique lorsque vient le temps de remplacer celles-ci.  | Continu    |
|   | 7.6.3 Faire l'acquisition d'un siège de balançoire adapté pour enfant quadraplégique de 6 à 12 ans et procéder à l'installation.  | 2012       |
|   | 7.6.4 Prêter, sans frais, en collaboration avec la corporation de loisirs de Sainte-Agnès Nord un local pour le programme « <i>Répit-ado-loisirs</i> ».   | 2012       |
|   | 7.6.5 Prêter une salle communautaire équipée d'une cuisine en collaboration avec la corporation de loisirs de Sainte-Agnès Nord pour le développement de l'autonomie de jeunes présentant une déficience intellectuelle.  | 2012       |
|   | 7.6.6 Poursuivre les nombreuses initiatives du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour favoriser l'intégration des personnes handicapées.  | Continu    |
|   | 7.6.7 Continuer à sensibiliser le personnel pour que soit toujours présent à leur esprit l'importance de s'assurer de l'accessibilité des équipements et des infrastructures qu'il prévoit mettre à la disposition du public.   | Continu    |
|   | 7.6.8 Prévoir, chaque fois que nous procédons à la location de cabines de toilettes chimiques, qu'il y ait au moins une cabine adaptée pour les locations de 10 cabines ou moins. Pour les locations de plus de 10 cabines, un ratio d'une cabine adaptée sur 10 sera respecté. | Continu    |



**Identification, par secteur d'activité, des obstacles à l'intégration des personnes vivant un handicap et des mesures envisagées dans le but d'éliminer ces mêmes obstacles**

| <b>Obstacles à l'intégration</b>  | <b>Mesures envisagées</b>  | <b>Échéancier</b> |
|---|--|-------------------|
| <b>Secteur d'activité : 8) Le soutien aux organismes communautaires</b> |  |                   |
|   | 8.1.1 Les organismes communautaires en lien avec les mesures envisagées recevront un avis de parution du Plan d'action 2012 de la Ville de Rimouski favorisant l'intégration des personnes vivant un handicap. | 2012              |
|   | 8.1.2 La Ville de Rimouski entend collaborer avec les organismes communautaires sur demande, selon ses disponibilités et ses moyens.   | À déterminer      |

**Identification, par secteur d'activité, des obstacles à l'intégration des personnes vivant un handicap et des mesures envisagées dans le but d'éliminer ces mêmes obstacles**

| <b>Obstacles à l'intégration</b>                  | <b>Mesures envisagées</b>  | <b>Échéancier</b> |
|---|--|-------------------|
| <b>Secteur d'activité : 9) Les communications</b> |  |                   |
|   | 9.1.1 Le Plan d'action 2012 de la Ville de Rimouski favorisant l'intégration des personnes vivant un handicap sera disponible, dans son intégralité, sur le site Internet de la Ville de Rimouski. | 2012              |
|   | 9.1.2 La Ville de Rimouski transmettra un avis de parution de son plan d'action à une quarantaine d'organismes en lien avec les mesures envisagées dans celui-ci.                                  | 2012              |
|   | 9.1.3 La Ville de Rimouski remettra une copie du présent plan d'action à toute personne qui en fera expressément la demande.   | 2012              |
|   | 9.1.4 La Ville de Rimouski compte faire connaître ses réalisations susceptibles de mieux servir la population en situation de handicap par voie de communiqué ou via son journal municipal.        | À déterminer      |
|   | 9.1.5 La coordonnatrice de services aux personnes vivant un handicap continuera de recevoir les demandes des citoyens et citoyennes et d'en tenir un registre.                                     | Continu           |

**Identification, par secteur d'activité, des obstacles à l'intégration des personnes vivant un handicap et des mesures envisagées dans le but d'éliminer ces mêmes obstacles**

| Obstacles à l'intégration                                   | Mesures envisagées   | Échéancier |
|---|--|------------|
| <b>Secteur d'activité : 10) L'administration municipale</b> |  |            |
|   | 10.1.1 La coordonnatrice de services aux personnes vivant un handicap poursuivra son mandat pour une sixième année.  | 2012       |
|   | 10.1.2 Le Comité consultatif pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'action poursuivra sa mission.   | 2012       |
|   | 10.1.3 Tous les employés de la Ville sont conviés à participer à l'amélioration de l'accessibilité et à réaliser l'importance de leur implication personnelle. Ils sont encouragés à signaler les obstacles constatés au niveau de nos installations, les améliorations à apporter et les nouveaux produits susceptibles de faciliter l'intégration des personnes handicapées. | Continu    |
|   | 10.1.4 La Ville poursuivra son engagement dans le projet Municipalité amie des aînés (MADA).   | 2012       |
|   | 10.1.5 La Ville créera une catégorie « <i>accessibilité universelle et adaptation</i> » dans le cadre de sa cérémonie « Les Prix rimouskois du mérite architectural » afin de sensibiliser les rimouskoises et les rimouskois à l'importance de l'accessibilité dans tous les types de construction.   | 2012       |

## *Conclusion*

Depuis la parution du premier plan d'action, en 2006, beaucoup d'obstacles ont été identifiés, certains ont été réduits, d'autres éliminés. Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire pour accéder au concept idéal d'accessibilité universelle dans toutes les sphères d'activités qui sont du ressort municipal, cependant nous pouvons constater que nous avons gravi plusieurs échelons au cours des dernières années.

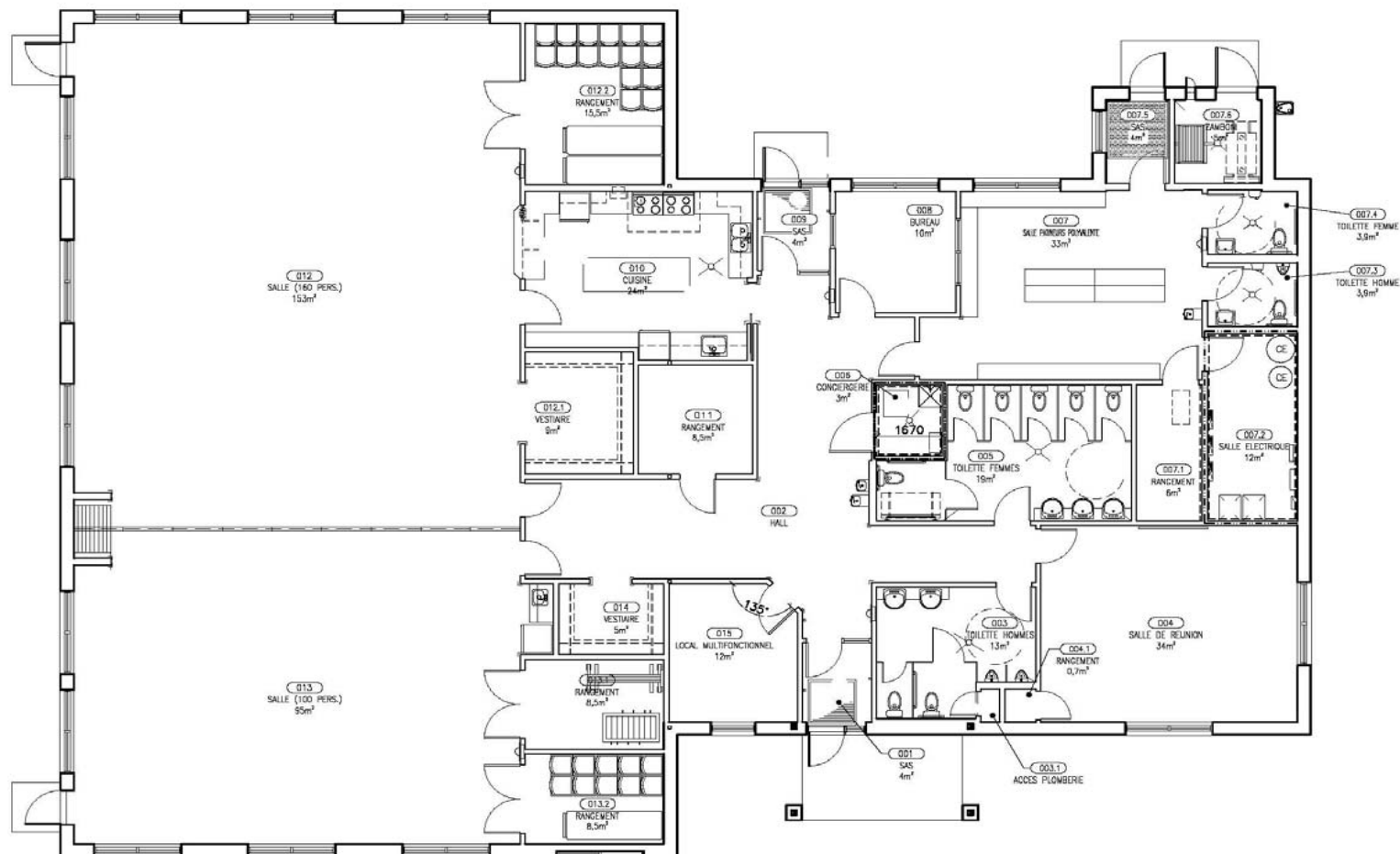
La Ville de Rimouski est de plus en plus proactive et pose des gestes concrets en amont des projets pour l'accessibilité. L'élimination des obstacles à l'intégration des personnes vivant un handicap est un défi de taille en perpétuel renouvellement. Tout en tenant compte de sa capacité financière, la Ville de Rimouski souhaite accomplir toutes les tâches nécessaires pour valoir le titre de ville inclusive.

La mise en œuvre de ce plan d'action permettra à la Ville de Rimouski de poursuivre ses actions et d'offrir des services de qualité à tous ses citoyens et citoyennes.





PLAN CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINT-PIE-X



**COORDONNÉES DE LA COORDONNATRICE  
DE SERVICES AUX PERSONNES  
VIVANT UN HANDICAP**

Ann Marchand

Ville de Rimouski  
205, avenue de la Cathédrale  
Case postale 710  
Rimouski (Québec) G5L 7C7

Téléphone : 418 724-3295  
Télécopieur : 418 724-3183  
Courriel : [ann.marchand@ville.rimouski.qc.ca](mailto:ann.marchand@ville.rimouski.qc.ca)  
[www.ville.rimouski.ca](http://www.ville.rimouski.ca)



**COMITÉ CONSULTATIF POUR LE SUIVI DE LA MISE  
EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION FAVORISANT  
L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES**

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| M <sup>me</sup> Johanne Blanchette | Représentante de l'Office des personnes handicapées du Québec   |
| M <sup>me</sup> Karine Desrosiers  | Représentante du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Ville de Rimouski                           |
| M <sup>me</sup> Annie Duchesne     | Représentante des droits des personnes vivant un handicap   |
| M. Karol Francis                   | Représentant du conseil municipal   |
| M. Philippe Gagné                  | Représentant d'un organisme pouvant agir à titre de ressource technique   |
| M <sup>me</sup> Ann Marchand       | Coordonnatrice de services aux personnes vivant un handicap, Ville de Rimouski  |
| M <sup>me</sup> Louise Turcotte    | Personne-ressource<br>Directrice générale du Regroupement des organismes de personnes handicapées du Bas-du-Fleuve (ROPHBF) |
| M <sup>me</sup> Stéphanie Vachon   | Représentante du Service génie-travaux publics, Ville de Rimouski   |